

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **vingt-huit** du mois **de mars** à **14 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 mars 2018**.

Date d'affichage : **19 mars 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etait absent : M. Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. Armel AÏTA –

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2018/16 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 01

OBJET : BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget unique de la Commune au titre de l'année 2018.

La section de fonctionnement fait ressortir des dépenses équilibrées aux recettes pour un montant de 802 612,60 €.

La section d'investissement fait ressortir des dépenses qui sont égales aux recettes pour un montant de 486 190,06 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le budget de la Commune comme présenté par Monsieur le Maire, au titre de l'année 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO